

l'hebdo

DU
QUOTIDIEN
DE L'ART

VENDREDI

04.02.22

ENQUÊTE

Société : l'histoire de l'art change la donne



DECRYPTAGE

**Le Palais de Tokyo,
un anniversaire
contrasté**

VU D'AILLEURS

**La Belgique réduit
sa police du
marché de l'art**

La Belgique réduit sa police du marché de l'art



La lettre de Christophe Dosogne, rédacteur en chef de COLLECT Arts Antiques Auctions, Gand

© Silvie Bonne

Rue du Progrès, à Bruxelles.
À droite, le ministère fédéral de l'Économie (SPF Economie).
D.R.

Dans l'après-midi du lundi 3 janvier 2022, un important vol d'orfèvrerie ancienne était perpétré dans un château des environs de Gand. Deux jours auparavant, la police fédérale belge supprimait sa cellule Art et Antiquités. Au menu du larcin, pas moins d'une soixantaine de pièces. Sans doute emportées pour être directement fondues (un kilo d'argent vaut environ 685 euros), les tire-laine s'étant concentrés sur les pièces les plus lourdes. Certaines d'entre elles, dont la valeur marchande dépasse les 100 000 euros, n'avaient pas d'équivalent connu. Ce vol interpelle d'autant plus qu'il est intervenu deux jours après le démantèlement de l'unique cellule de la police judiciaire fédérale belge versée dans la lutte contre le trafic de biens culturels. Spécialiste reconnu dans le domaine de l'orfèvrerie

ancienne, le marchand bruxellois Philippe d'Arschot, sollicité comme expert dans ce dossier, ne décolère pas : « Depuis le démantèlement de cette cellule, c'est à l'échelon local que tout se joue désormais. Or, ces policiers de proximité n'ont aucune idée de la valeur ni de l'importance de ce qui a disparu. Il n'y a aucun travail proactif pour tenter de comprendre le fonctionnement du marché. En outre, il n'existe plus aucun relais à l'échelon fédéral, la base de données spécialisée, Artist, n'étant plus alimentée. J'ai donc dû jouer moi-même le rôle de lanceur d'alerte en avertissant la presse et mes collègues marchands auxquels, avec l'aval des propriétaires, j'ai transmis une liste détaillée des pièces disparues. »

Une garantie de probité

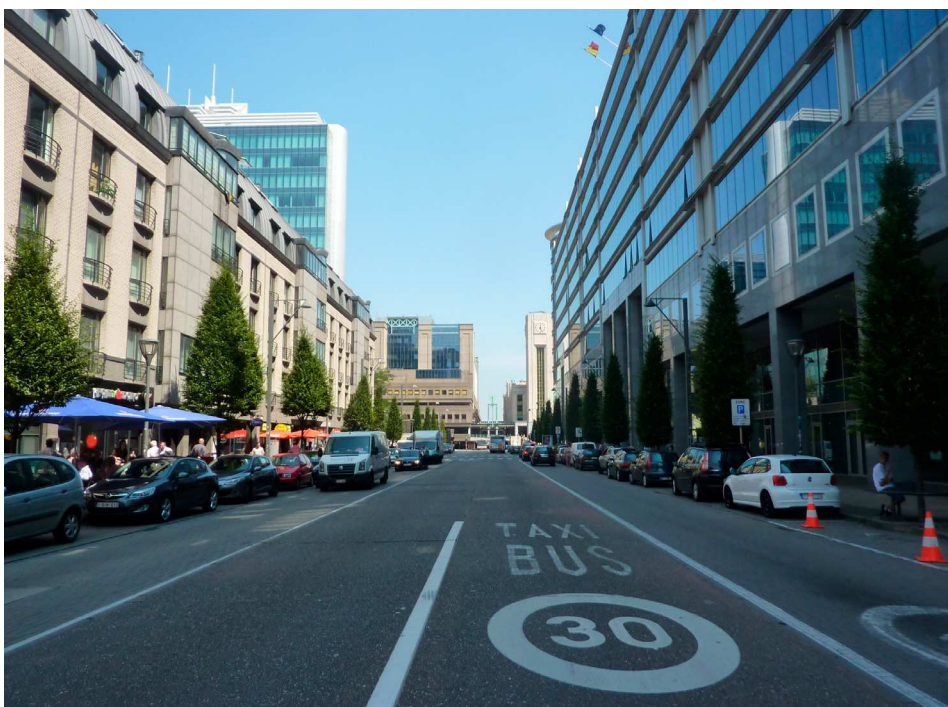
Confirmée le 20 janvier par un article de l'hebdomadaire *Paris Match*



« Il n'y a aucun travail proactif pour tenter de comprendre le fonctionnement du marché. »

PHILIPPE D'ARSHOT, MARCHAND D'ART.

D.R.





Place du Grand Sablon,
Bruxelles.

© Westend 61/hemis.fr.



« La disparition de cette cellule est préjudiciable à l'ensemble d'un secteur trop souvent montré du doigt. Nous comprenons qu'il y ait d'autres priorités, mais c'est l'image des marchands d'art qui va à nouveau en pâtir. »

BÉATRIX BOURDON, DIRECTRICE DE LA BRAFA.

© BRAFA.

Belgique, repris le lendemain par *Le Soir*, la disparition de cette cellule déjà moribonde n'est guère une surprise, rappelle le quotidien : « Le tollé international engendré par sa suppression en 2016 par Jan Jambon (NV-A, parti conservateur, ndlr), alors ministre de l'Intérieur, avait poussé le gouvernement Michel à la réinstaller sur un mode minimal : elle ne se composait plus que d'un expert, de l'appoint partiel d'une policière et d'un cadre administratif. » L'expert étant parti à la retraite le 1^{er} janvier, sa collègue sur le point de le rejoindre, le cadre administratif a donc été réaffecté. Ce qui est d'autant plus désolant pour les acteurs que nous avons interrogés que « cette cellule constituait un support de collaboration important, offrant une garantie de probité, confie la directrice de la BRAFA, Béatrix Bourdon. Nous leur avons d'ailleurs offert un stand pendant une dizaine d'années, qu'ils ont finalement déserté par manque d'effectifs. Sa disparition est préjudiciable à l'ensemble d'un secteur trop souvent montré du doigt. Nous comprenons qu'il y ait d'autres priorités, mais c'est l'image des marchands d'art qui va à nouveau en pâtir ».

Même son de cloches du côté de la Chambre royale des Antiquaires (ROCAD), dont le président Patrick Mestdagh n'a de cesse de rappeler son désir d'une collaboration étroite et accrue avec les autorités fédérales : « Cette cellule a, par le passé, permis de récupérer quantité d'œuvres volées. Je pense à un important Magritte, rendu à son propriétaire privé, ou aux 17 statuettes africaines volées en 2000 et restituées en 2001 au musée de Tervuren, grâce à l'aide de marchands

du Sablon. La discrétion avait alors beaucoup fait dans la résolution de ces affaires. » Et de reprocher au service public fédéral son changement d'attitude, lui qui se fait désormais amateur d'« opérations coups de poing » et autres fracassants « coups de com » relayés par la presse à sensation et de nature à esbaudir le grand public qui aurait tendance à considérer les marchands d'art comme des « pilleurs de tombe ». Patrick Mestdagh rappelle pourtant, à juste titre, que depuis cinq ans aucun jugement n'a condamné un marchand belge. Pour Philippe d'Arschot, il y aurait surtout une volonté politique derrière la disparition de cette cellule, visant la régionalisation de toutes les compétences relatives aux biens culturels et artistiques.

Crédibilité et fantasme

Avocat spécialisé en droit de l'art, Yves-Bernard Debie se montre plus nuancé : « La réalité est celle d'un transfert de compétences, opéré il y a moins de deux ans, des services de la police judiciaire fédérale vers ceux du ministère fédéral de l'Économie (SPF Économie) qui, depuis, ont multiplié les contrôles et les saisies conservatoires. » Partant, il pointe un risque réel de perte de crédibilité du marché belge : « Les marchands d'art appellent de leurs vœux un encadrement légal strict mais juste de leurs activités, purgé de tout fantasme et préjugé. Ils font l'objet d'une multiplication d'enquêtes sur des fondements contestables et parfois incompréhensibles, même pour un juriste spécialisé en la matière. L'application de règles de droit économique au marché de l'art, sans tenir compte de ses spécificités, a des effets dévastateurs. » Et d'appeler de ses vœux « la constitution d'une cellule spécialisée en art, composée d'officiers de police judiciaire spécialement formés à cette matière et qui reprendrait le dialogue, interrompu il y a plusieurs années, avec les représentants du marché de l'art. Ainsi qu'une application stricte et rigoureuse du droit, purgée de tout a priori sur un trafic illicite international organisé, qui n'existe pas ». Puisse-t-il être entendu. Le jour même de la parution de l'article de *Paris Match Belgique*, le SPF Économie faisait saisir 14 pièces antiques chez un marchand bruxellois...